

Qui sont les aides ménagères ?

Ce sont des femmes immigrées, connues de RECIF, et qui ont suivi une formation de 33 heures durant laquelle elles ont enrichi leur vocabulaire, fait connaissance avec le monde du travail suisse et approfondi leurs compétences de nettoyage dans un ménage privé.

Certaines aides ménagères n'ont pas un niveau de français très élevé, mais les contacts avec une employeuse/un employeur leur permettent de faire des progrès et contribuent à favoriser leur intégration.

Quel travail accomplit une aide ménagère ?

- Elle prend en charge les travaux ménagers usuels : poussière, aspirateur, cuisine, salle de bains, salon, chambres à coucher.
- Sur demande, l'aide ménagère fait du repassage, change les lits, fait des rangements, nettoie des vitres.

Comment fonctionne la bourse d'emploi ?

- Les personnes désireuses d'engager une aide-ménagère déclarée contactent la coordinatrice de la bourse d'emploi qui fait le lien avec une aide ménagère correspondant au mieux aux demandes des employeuses/eurs.
- L'aide ménagère prend contact avec l'employeuse/eur, et convient avec elle/lui des détails de son engagement (fréquence, horaire, conditions particulières).
- Un modèle de contrat ainsi que le formulaire d'adhésion à TAC sont envoyés par la poste à l'employeuse/eur.
- En début de l'engagement, un contrat de travail est signé entre l'employeuse/eur et l'aide-ménagère.

- L'employeuse/eur adhère au système de chèque emploi du canton de Neuchâtel (TickeTac) géré par TAC/Travail au Clair SA qui règle toutes les formalités administratives.

- La coordinatrice est à disposition des employeuses/eurs en cas de questions ou de problèmes de communication avec leur aide ménagère.

Quels sont les salaires et le coût pour l'employeur ?

- RECIF fixe un salaire brut minimum de 25,60Frs. /heure. Si on ajoute les charges sociales cela fait un coût total de 29,40Frs. de l'heure pour l'employeuse/eur.
- Le salaire net dépend du statut de l'aide-ménagère. Pour le même salaire brut de 25,60Frs, il varie entre 18,90Frs. et 24Frs.
- L'inscription au système chèque emploi (TickeTac) coûte 60Frs.
- L'inscription dans la bourse d'emploi est gratuite, si vous le souhaitez, vous pouvez contribuer à couvrir les frais administratifs en versant une contribution de 30Frs.

Comment je paie le salaire ?

TAC propose une version « charges » et une version « salaire+charges ». Dans la première, TAC paie les charges sociales et vous payez le salaire net directement à votre employée. Dans la deuxième, TAC paie les charges sociales et verse aussi le salaire net sur le compte de l'employée.

L'employeuse/eur doit verser d'avance à TAC un montant en fonction de la version choisie. A la fin de mois, l'employeuse/eur envoie à TAC un chèque pour indiquer le nombre d'heures de travail de l'employée